

Il se peut fort bien que les ministres responsables de certains ministères particulièrement visés par les critiques, ou du moins ayant fait l'objet de critiques implicites, ignorent totalement les luttes juridiques menées à quelque échelon inférieur de leur ministère. Et pourtant, dans ce rapport, nous faisons, pour ainsi dire, payer les pots cassés à ceux des échelons supérieurs même s'ils ignoraient ce qui s'était passé. C'est là une grave lacune qui enlève du poids aux plaintes du comité.

En passant en revue les travaux du comité, j'ai constaté que ce point avait été signalé aux membres à plusieurs reprises par le passé. De fait, mon prédécesseur au poste de secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, qui fait maintenant partie du cabinet en qualité de ministre des Postes (M. Blais), a proposé il y a plus d'un an aux membres du comité une façon très utile d'éviter que l'on nous reproche de discuter avec des subalternes et de refuser ou de négliger de nous adresser aux hauts fonctionnaires du ministère ou au ministre lui-même pour obtenir satisfaction. Malheureusement on n'a pas donné suite à sa suggestion. J'espère qu'à la suite des nouveaux travaux du comité et peut-être de certains propos tenus ce soir à la Chambre, il sera possible à l'avenir de donner suite à une pareille recommandation et que, si nous avons des plaintes aussi sérieuses que celles dont nous faisons état dans ce rapport, nous pourrions en saisir les hauts fonctionnaires.

Troisièmement, en ce qui me concerne du moins, je regrette que l'on ait fait aussi peu cas dans le rapport de la comparution du ministre de la Justice (M. Basford) devant le comité et de la lettre qu'il lui a adressée récemment et dont certains passages sont repris dans le rapport. Ils sont consignés au paragraphe 80, page 26. Lorsqu'il a pris la parole cet après-midi, le ministre a fort bien défendu sa position. Je n'ai pas l'intention de reprendre tout ce qu'il a dit dans son discours. Je pense que sa lettre et son témoignage au comité, ainsi que le discours qu'il a prononcé aujourd'hui, méritent de retenir l'attention des membres du comité. Ils nous laissent espérer qu'à l'avenir certains des problèmes que nous avons eus jusqu'ici trouveront une solution.

Dans sa lettre et aujourd'hui encore, le ministre a décrit les grandes lignes d'un nouveau système qu'il compte inaugurer dans les enquêtes des comités. Il suggère que nous traitions avec les fonctionnaires d'un rang supérieur, et indique la procédure à suivre. A cet égard, il nous a fait savoir qu'il avait recueilli l'approbation et l'appui de ses collègues du cabinet, ce qui indique un effort de coopération à l'égard des travaux du comité. Si nous nous sommes plaints d'être arrivés à une impasse au sujet du rapport, il semble que le ministre de la Justice devrait nous permettre d'en sortir. Mais je pense que pour le moins, la réaction positive, pratique et constructive du ministre devrait donner au comité des raisons d'optimisme.

Mais, bien que nous ayons eu sous les yeux la lettre du ministre au cours de nos délibérations sur le projet de rédaction de ce rapport, comme on le voit d'après la terminologie employée, on a cherché à atténuer ses recommandations pour en amoindrir la portée. Il me semble que c'est une tendance qui nuit à la crédibilité du comité et à la portée de nos travaux.

M. Ellis: C'est la troisième fois que vous le dites.

Textes réglementaires

M. Goodale: Cette dernière interjection montre un cynisme renversant que je déplore; c'est certainement ce que l'on constate dans certaines des déclarations du rapport qui sont fondées en grande partie sur d'anciennes constatations, mais faites par une bureaucratie composée d'apprentis fonctionnaires, et basées sur une expérience antérieure aux propositions d'amélioration des procédures qu'a faites le ministre.

J'aimerais aussi souligner—et je ne le fais par pour soulever un problème de procédure, car je n'ai pas l'intention de proposer une motion ni de prendre des mesures officielles sur ces questions—qu'il existe certains défauts de procédure d'ordre technique qui sont importants et qui pourraient nuire aux résultats de notre rapport. Et peut-être que certains des aspects sur lesquels nous nous sommes penchés dépassaient notre mandat.

On nous a confié la tâche d'examiner et de critiquer les mesures législatives subordonnées, mais je ne suis pas sûr que notre mandat ou notre compétence aille jusqu'à faire des remarques sur la méthode de délégation de pouvoirs que le Parlement a choisie d'adopter—et je ne crois pas non plus que le Parlement nous ait chargés de remettre en question la loi sur les textes réglementaires. Le ministre ou le gouvernement pourraient trouver fort utiles nos opinions à ce sujet. De fait, dans une lettre qu'il adressait au comité, le ministre de la Justice nous invitait à faire connaître nos opinions. Je ne crois pas cependant qu'en exprimant ces vues et ces opinions sur des questions au sujet desquelles des doutes se sont élevés nous respecterions nos attributions. Si nous avons des conseils ou des opinions à formuler sur ces questions, nous aurions peut-être dû les faire connaître d'une autre façon au gouvernement, aux ministres intéressés et aux bureaucrates. En les incorporant dans notre rapport, au point de vue procédural, nous avons peut-être outrepassé le mandat que nous confiait le Parlement.

Je voudrais en terminant exhorter les députés au cours du présent débat ce soir et, chose encore plus importante, dans les délibérations et les travaux futurs du comité, à adopter une attitude pratique et positive à l'endroit de nos problèmes et à éviter certains débats théoriques ou abstraits qui ont dans une certaine mesure retenus notre attention dans le passé.

● (2050)

Le comité a fait un excellent et précieux travail, et grâce à ses recommandations; il assurera un fondement solide dont s'inspireront éventuellement, ceux qui contribueront à entretenir notre régime de démocratie parlementaire. Je le répète, le début n'en a pas été parfait. Je pense l'avoir démontré dans mes observations ce soir qui sont, je le répète, une critique et une opinion constructives. J'espère qu'elles se révéleront utiles car le comité, aux travaux duquel j'ai eu le plaisir de participer, a encore une tâche importante à accomplir, et afin de nous en acquitter le mieux possible et de remplir ainsi notre mandat envers le Parlement et, par le biais du Parlement, envers le pays, attelons-nous consciencieusement à notre tâche sans en oublier les aspects pratiques de manière à bien remplir le mandat qui nous a été confié par la Chambre des communes et par le Sénat.